

## Epreuves d'examen ponctuel terminal - session 2020

*Les épreuves - Constitution des jurys – Calendrier*

\*\*\*\*\*

### **1. Les épreuves**

Les épreuves qui concernent directement les professeurs d'EPS se répartissent selon quatre catégories : EPS obligatoire, EPS facultative, Epreuves orales SHN-HNSS, Art danse.

### **2. Constitution des jurys**

L'organisation nécessite de mobiliser près de 1100 professeurs sur 64 centres différents pour les tâches de jury. Il importe que chacun honore effectivement sa convocation individuelle.

Les jurys sont constitués en retenant des professeurs d'EPS de collège, de lycée et de lycée professionnel avec le souci de trouver les meilleurs équilibres entre la nécessaire continuité avec les jurys des années précédentes, la parité hommes-femmes, les contributions respectives des différents établissements ainsi que la proximité géographique des centres d'épreuves avec les établissements des professeurs mobilisés.

Les souhaits individuels et les spécialités sportives mentionnés par les professeurs sur PackEPS sont pris en compte chaque fois que possible. Ils favorisent la constitution des jurys, notamment pour le sauvetage (présence de BEESAN et de BNSSA) et pour les épreuves facultatives (judo, tennis, natation de distance). Il n'est toutefois pas possible de garantir à chacun d'être retenu sur l'épreuve de son choix.

Tous les efforts sont entrepris pour limiter la durée de chaque période d'épreuves et préserver ainsi la continuité des enseignements dans les établissements. A l'exception de quelques cas particuliers, un même professeur ne pourra être retenu que sur un seul type d'épreuves donc sur une seule des quatre périodes.

### 3. Le calendrier

Il a été arrêté par le SIEC dans le cadre général de l'ensemble des examens toutes disciplines confondues. Il s'organise comme suit en quatre périodes :

EPS épreuves obligatoires	Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2020. Prolongation le lundi 27 avril sur 20% des centres.
EPS épreuves facultatives	Du lundi 25 au vendredi 29 mai 2020. Prolongation les mardi 2 et mercredi 3 juin si nécessaire.
Art danse épreuves facultatives	Du lundi 11 au mercredi 20 mai 2020.
EPS épreuves facultatives orales pour les candidats sportifs de haut niveau ou relevant du haut niveau du sport scolaire	Mardi 2 et mercredi 3 juin 2020. Prolongation le jeudi 4 juin et le vendredi 5 juin si nécessaire.